

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 7 février 2025</b>	<b>N° 2025-29</b>

Convocation du 24 janvier 2025

Aujourd'hui vendredi 7 février 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Dominique ALCALA à M. Christophe DUPRAT  
M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET  
Mme Amandine BETES à Mme Stephanie ANFRAY  
M. Max COLES à M. Eric CABRILLAT  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET  
Mme Anne-Eugénie GASPARD à Mme Françoise FREMY  
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE  
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER  
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-François EGRON  
M. Guillaume MARI à M. Stéphane PFEIFFER  
M. Jérôme PEScina à M. Michel LABARDIN  
M. Patrick PUJOL à M. Fabrice MORETTI  
M. Jean-Baptiste THONY à M. Michael RISTIC  
M. Jean TOUZEAU à M. Alexandre RUBIO

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h27  
M. Stéphane MARI à partir de 15h27


**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

**EXCUSE(S) :**

Monsieur Guillaume GARRIGUES.

**LA SEANCE EST OUVERTE**

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250207-lmc1105515-CC-1-1 Date de télétransmission : 13/02/2025 Date de réception préfecture : 13/02/2025 Publié : 13/02/2025
--

	<b>Conseil du 7 février 2025</b>	<i>Délibération</i>
	Direction pilotage emploi et dialogue social Service Pilotage Financier RH	<b>N° 2025-29</b>

**Approbation de la Convention relative à la régularisation de la participation de Bordeaux Métropole pour l'accès des personnels métropolitains au restaurant municipal de la Ville de Bègles, pour les années 2022 et 2023 - Décision - Autorisation**

Monsieur Jean-François EGRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du transfert de certaines compétences de la ville de Bègles à Bordeaux Métropole, il a été convenu de permettre l'accès au restaurant municipal des agents des services transférés.

Ainsi, les personnels de Bordeaux Métropole, en poste sur la Commune de Bègles, sur le site de l'Hôtel de Ville, sont autorisés, depuis plusieurs années, à accéder au restaurant municipal de la Ville, situé 77 rue Calixte Camelle à Bègles.

Une convention conclue en décembre 2018 entre Bordeaux Métropole et la Commune de Bègles prévoyait une participation de l'établissement métropolitain visant à couvrir la différence entre le coût de revient pour la Ville du repas produit, livré, servi et le montant acquitté par les agents.

Cette convention a pris fin en 2021 et n'a pas été renouvelée, malgré la poursuite de l'accès du personnel métropolitain au restaurant municipal. Une nouvelle convention ayant le même objet a été conclue pour une période de 3 ans à compter du 1er janvier 2024.

Il convient toutefois de régulariser, par cette convention, les sommes dues au titre de la participation de Bordeaux Métropole à ce service pour les années 2022 et 2023.

Le montant de cette participation pour les années 2022 et 2023 s'élève à 28 581 € décomposé comme suit :

	Nbre de repas	Part agents TTC	Coût de revient TTC	Participation BxM	Facturation
2022	2940	2,55 €	7,57 €	14 759 €	7 497 €
2023	2504	2,55 €	8,07 €	13 822 €	6 385 €
				<b>28 581 €</b>	<b>13 882 €</b>

Pour information, les repas proposés aux agents métropolitains sont aux mêmes tarifs que pour les agents de la Ville de Bègles.

En outre, le coût de revient du repas servi au restaurant administratif s'élevait à 7,57 € TTC pour 2022 et à 8.07 € TTC pour l'année 2023.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis d'adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QU'**il y a lieu de régulariser par la signature d'une convention les sommes dues au titre de la participation de Bordeaux Métropole à la ville de Bègles pour les années 2002 et 2023.

**DECIDE**

**Article 1 :** d'approuver les termes de la convention jointe entre Bordeaux Métropole et la ville de Bègles.

**Article 2 :** La Présidente de Bordeaux Métropole est autorisée à signer la convention jointe.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 7 février 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------